

commerce et de l'investissement. À cette fin, nous réaffirmons notre volonté d'atteindre les objectifs définis à la réunion de Bogor en vue d'instaurer un régime d'échanges commerciaux et d'investissements libre et ouvert en Asie-Pacifique, au plus tard en 2010 pour les économies développées et en 2020 pour les économies en développement. En adoptant l'Accord de Shanghai, nous avons en outre établi des jalons pour l'évolution de l'APEC, au cours de sa deuxième décennie et au-delà.

Favoriser la croissance durable

5. Nous affirmons notre confiance sans faille envers les perspectives de croissance à moyen et à long terme pour la région de l'Asie-Pacifique, car les indicateurs économiques de base restent solides. Étant donné que les réformes et les mesures de restructuration qui ont été mises en œuvre à la suite de la crise financière de 1997-1998 commencent à produire leurs effets, plusieurs économies naissantes se trouvent aujourd'hui dans une situation beaucoup plus favorable pour se protéger contre les conséquences du ralentissement économique et les chocs imprévus.
6. Nous nous engageons à adopter les politiques et les mesures nécessaires pour accélérer la croissance économique et prenons la résolution de favoriser le dialogue et la coopération en ce qui concerne la politique macroéconomique non seulement pour assurer la reprise de la croissance, mais aussi pour donner des assises plus solides à la croissance durable et au développement multisectoriel. Il importe que toutes les économies adoptent en temps opportun des politiques propres à redonner de la vigueur aux marchés et à faciliter une reprise rapide de l'activité économique mondiale.
7. Dans ce contexte, nous nous engageons à intensifier nos efforts, chacun à l'intérieur de l'économie qu'il représente, afin de développer les capacités et d'approfondir les réformes structurelles, de manière à renforcer les indicateurs de base du marché dans toute la région. Nous soulignons à cet égard le prix qu'il convient d'attacher à des politiques économiques et à un mode de gestion des entreprises qui soient bien équilibrés, ainsi que l'importance du rôle et des responsabilités que doivent assumer les gouvernements pour l'élaboration d'un régime juridique et réglementaire qui encourage la concurrence et l'innovation et qui insiste davantage sur la mise en valeur du potentiel. La consolidation du filet de sécurité sociale revêt un caractère de haute priorité, car elle peut contribuer de façon sensible à réduire les effets nuisibles des chocs économiques sur les couches vulnérables de la société. Comme on l'a signalé dans le rapport intitulé *Aperçu économique de l'APEC 2001*, il faut augmenter l'efficacité financière pour favoriser la croissance économique. Nous nous félicitons donc des efforts qui sont faits dans ces domaines au sein de l'APEC : on s'emploie notamment à renforcer l'infrastructure juridique de l'économie,